

S É R M O N

Q U I N Z I E M E.

I. Du témoignage intérieur que l'Esprit d'adoption rend à nostre esprit, que nous sommes enfans de Dieu, avec la solution des doutes qui peuvent troubler le fidele sur le sentiment de ce témoignage.

II. Du fruit de nostre adoption, en ce que *si nous sommes enfans, nous sommes donc héritiers de Dieu & cohéritiers de Jesus-Christ.*

Rom. 8. v. 16. *C'est ce mesme Esprit (d'adoption par lequel nous crions Abba Pere) qui rend témoignage à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.*

17. *Et si nous sommes enfans, nous sommes donc héritiers, héritiers dis-je de Dieu & cohéritiers de Christ.*



Nous lisons au chap. 28. de la Genese, que Jacob contraint de sortir de la maison de son pere, à cause de la haine de son frere Esäu, s'en alla en Padam-Aram,

chez Laban son oncle maternel. Estant en chemin il se rencontra en un lieu, où estant surpris de la nuit il fut contraint de s'arrester, tellement qu'il prit des pierres du lieu, & en fit son chevet, & dormit en ce lieu-là: Et Dieu se communiqua à luy en vision, luy fit voir des Anges montans & descendans des Cieux, & parla avec luy, l'assurant de son amour, & luy promettant sa grace & sa protection. En cette Histoire vous voyez un pauvre fugitif, destitué au dehors de consolation, mais ayant au dedans la conscience tranquille qui le fait reposer doucement, bien qu'il n'eust que des pierres pour oreiller, & que le Ciel pour couverture, estant accompagné du témoignage de la faveur & de la dilection de Dieu. Ce voyage est une image & une figure de celuy de l'Eglise en la terre, & ces deux choses qui donnent assurance à Jacob, à sçavoir, la conscience & le témoignage de Dieu, sont les deux choses que nous trouvons pour consolation au fidele, pendant le temps de sa condition d'étranger & de voyageur en la terre. Le fidele en la terre est environné comme Jacob de dangers au dehors, mais parmi ces difficultez, il a au dedans la paix de la conscience, & Dieu intervient par le témoignage

interieur de son Esprit, l'assurant de sa protection & de son amour. Par ce moyen le fidele s'achemine joycusement vers sa patrie celeste, & avec assurance tire vers le but de sa vocation supernelle. C'est ce que vous voyez au chap. 8. de l'Epit. aux Romains. L'Apostre y propose le fidele travaillé au dehors de plusieurs difficultez, & participant aux souffrances de Jesus-Christ, & ainsi parmi ces maux s'acheminant au Royaume celeste: mais aussi il nous propose Dieu, accompagnant le fidele du témoignage interieur de son Esprit, disant, que *cet Esprit rend ensemble témoignage avec nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.* Dernierement nous vous dismes que l'Apostre proposoit en ces versets quatre marques des enfans de Dieu, dont la derniere est exterieure, à sçavoir, les souffrances avec Christ. Les trois autres sont interieures, I. la conduite de l'Esprit de Dieu, disant, que *tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfans de Dieu.*

II. L'invocation filiale, ajoutant, que *nous n'avons pas recen l'Esprit de servitude, pour estre derechef en crainte, mais que nous avons recen l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba Pere.*

III. Le témoignage que l'Esprit de Dieu rend à nos esprits que nous sommes enfans

fans de Dieu. Vous ayant exposé les-deux premieres de ces marques, nous venons à la troisieme, à laquelle nous joindrons le fruit de nostre adoption, que l'Apostre propose en ces mots, *Et si nous sommes enfans, nous sommes donc héritiers: héritiers dis-je de Dieu & cohéritiers de Christ.* Et parce que ce témoignage que rend l'Esprit de Dieu en nos cœurs, que nous sommes enfans de Dieu, n'est en substance guère différent d'avec ce que nous exposâmes dernièrement, à sçavoir, que par luy nous crions *Abba Pere*, nous nous arrêterons principalement à soudre les doutes qui peuvent traverser le fidele au sentiment de ces marques interieures.

I.
oint.

L'Apostre donc ayant dit, que nous avons receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions *Abba Pere*, dit que c'est ce mesme Esprit, qui rend témoignage à nostre Esprit, que nous sommes enfans de Dieu. Ce mesme Esprit, à sçavoir, celui que nous recevons par l'Évangile de Jesus-Christ. Cet Esprit qui residant au Fils de Dieu, comme en nostre chef, se respand sur tous ses membres qui sont enfans de Dieu, selon que dit l'Apostre Gal. 4. 6. *Parce que vous estes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant Abba Pere.* Cet Esprit opposé à l'Esprit de

de fervitude, par lequel on est en crainte, & qui est l'effect de la Loy, laquelle prononce malediction contre celuy qui n'est permanent en toutes les choses qu'elle prescrit, & qui par conséquent réduit l'homme qui n'a point embrassé la remission de ses pechez, à la condition d'un esclave, qui après son forfait n'attend que la peine & le supplice. Au lieu que l'Evangile qui est l'alliance de grace, annonçant la remission des pechez, apporte la paix & le repos à la conscience, & c'est par cet Evangile que nous recevons *l'Esprit d'adoption par lequel nous crions Abba Pere.* Or l'Apostre dit que c'est *ce mesme Esprit*, cet Esprit de la promesse de grace, cet Esprit de l'Evangile, cet Esprit d'enfans de Dieu, qui nous porte à l'aimer, à l'honorer, & à l'invoquer avec confiance, comme nostre pere misericordieux en Jesus-Christ. *C'est ce mesme Esprit-là qui rend témoignage à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.*

Quant au témoignage que cet Esprit nous rend, l'Apostre semble le distinguer d'avec le témoignage de nos esprits, c'est à dire, de nos ames & de nos consciences, comme si nous avions deux témoignages en nous-mesmes, l'un de l'Esprit d'adoption, & l'autre de nos esprits, car le mot

de

de l'original signifie proprement, *témoigner avec nostre esprit*, d'où vient que quelques-uns par le *témoignage de nostre esprit* entendent la sanctification, qui est un argument de nostre adoption, & par le *témoignage de l'Esprit d'adoption*, ils entendent l'application particuliere que le St. Esprit fait en nous, des promesses de Dieu, à sçavoir, de la remission des pechez & de la vie éternelle par Jésus-Christ. Mais nous estimons que le témoignage de l'Esprit de Dieu en nos cœurs, & le témoignage de nos consciences est un même témoignage. Car la sanctification & la foy, qui consiste en une application particuliere des promesses de Dieu, sont également les effets du St. Esprit en nos consciences, & nostre conscience ne nous peut rendre aucune preuve de nostre adoption, que par le St. Esprit, dont aussi l'Apostre Rom. 14. dit, que *le regne de Dieu est justice, paix & joie par le St. Esprit*. La difficulté est en ce que le mot Grec que l'Apostre employe, signifie *témoigner ensemble*, ou *témoigner avec*. Mais nous répondons qu'il se prend aussi pour témoigner simplement, & qu'il se dit aussi bien d'un seul témoin que de plusieurs. Ou si nous le tournons *témoigner ensemble*, ou *avec*, le sens fera, que l'Esprit d'adoption, non feu-

seulement nous fait crier *Abba Pere*, mais avec ce cri qu'il produit en nous, ensemble qu'il atteste à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu, & ainsi l'Apostre alleguera la cause pour laquelle nous crions *Abba Pere*, à sçavoir, parce que le St. Esprit atteste que nous sommes enfans de Dieu, & nous en rendant témoignage, produit en conséquence l'invocation filiale, c'est à dire, la liberté d'invoquer celui duquel nous sommes enfans. Et par ce moyen l'Apostre nous montre que ce n'est pas de la chair & du fang, que nous sçavons que nous sommes enfans de Dieu, mais de l'Esprit de Dieu lequel atteste à nos esprits ce que nous ne pourrions aucunement sçavoir de nous-mêmes: Car, comme dit l'Apostre 1. Cor 2 l'Esprit sonde toutes choses, voire mesme les choses profondes de Dieu. Car qui est, dit-il, des hommes, qui sçache les choses des hommes, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Pareillement aussi nul n'a connu les choses de l'Esprit de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu. Or nous avons reçu non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous connoissions les choses qui nous ont été données de Dieu. Par cet Esprit nous sçavons que Dieu nous a élus devant la fondation du monde à salut en Jesus-Christ,

com-

comme si nous lisions nos noms écrits és Cieux, & nous pouvons nous asseurer que nous sommes vaisseaux de miséricorde, preparez à la gloire de toute éternité. Que si quelcun dit, qui a esté au conseil de Dieu, pour sçavoir ses secrets? l'Apostre répond 1. Cor. 2. que comme l'esprit de l'homme sçait les choses de l'homme, aussi l'Esprit de Dieu sçait les choses de Dieu. Or c'est cet Esprit qui rend témoignage à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu. Nostre assurance n'est pas donc une préloption, comme objectent nos Adversaires, puis qu'elle est fondée sur la propre revelation de l'Esprit, qui est ce caillou blanc Apoc. 2. lequel Jesus-Christ promet aux fideles, & que nul ne connoist, sinon celuy qui l'a receu.

Or la maniere par laquelle l'Esprit d'adoption atteste à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu, consiste en trois choses :

I. En l'application particuliere qui se fait en nos cœurs, par l'illumination du St. Esprit, des choses que Dieu prononce généralement en sa parole.

II. En la paix de nos consciences.

III. En la sanctification.

I. L'application particuliere, est quand il fait dire au fidele, comme dit l'Apostre
Gal.

sur le chap. VIII. des Rom. v. 16. 17. 525

Gal. 2. *Jesus Christ m'a aimé, & s'est donné soy-mesme pour moi* : & 1. Tim. 1. 15. Cette parole est certaine & digne d'estre entierement reçue, c'est que *Jesus-Christ est venu au monde, pour sauver les pecheurs, desquels je suis le premier, mais miséricorde m'a esté faite.*

Je suis de ceux pour qui *Jesus-Christ a respandu son sang* ; je suis un de ceux qui sont justifiez par son obéissance, & de ceux qui ont été éleus en luy de toute éternité ; enfin je suis un de ceux qui seront glorifiez avec luy. Car les infideles & les réprouvez peuvent bien sçavoir, qu'il y en a qui sont éleus & justifiez, & qui seront glorifiez, mais ils ne peuvent venir à cette application particuliere, en laquelle consiste la foy justifiante, & qui est le témoignage que le *St. Esprit rend à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.*

II. D'ici naist la paix de conscience, qui est aussi une preuve que le *St. Esprit* donne au fidele de son adoption : *Car étans justifiez par la foy*, dit l'Apostre Rom. 5. *nous avons paix envers Dieu par Jesus-Christ*, tellement que cette paix est un témoignage de la justice de la foy. Car le *St. Esprit* fait cesser les frayeurs de l'ame fidele, & luy fait comme voir la face du Seigneur appaisé envers luy, d'où s'ensuit
mesme

mesme une joye qui surmonte toute connoissance, Phil. 4.

Par ceste paix il s'assure au milieu des dangers, & il dit avec David au Ps. 23. *Quand je cheminerois par la vallée d'ombre de mort, je ne craindrois aucun mal, car il es avec moy.* Il se glorifie mesme au milieu des tribulations, sçachant que toutes choses luy aident en bien, & luy tournent à salut. Il dit en soy-mesme, *Qui est-ce qui me separera de la dilection de Christ? sera-ce oppression, ou angosse, ou persécution, ou famine, ou nudite, ou peril, ou épée, selon qu'il est écrit, nous sommes livrez à la mort pour l'amour de toy tous les jours, & sommes estimez, comme des brebis de la boucherie, Rom. 8. 34. 35. Et derechef v. 32. 33. Qui est-ce qui intentera accusation contre les élus de Dieu? Dieu est celuy qui justifie. Qui sera celuy qui condamnera? Christ est celuy qui est mort, & qui plus est qui est ressuscité, lequel aussi est à la droite de Dieu, & qui mesme prie pour nous.* Et ces raisons d'assurances sont bien remarquables; car quelcun pourroit dire, ma conscience me dit que je tuis enfant de Dieu, & que sçai-je si c'est une securité charnelle, & une assurance profane? La raison est I. que la chair & le sang n'aportent pas une persuasion, mais seu-

seulement un assoupissement létargique. II. La chair & le sang ne peut periuader par des raisons spirituelles, mais ses raisons sont charnelles, comme nostre propre merite & justice : mais l'Esprit d'adoption n'alléue pour raison que la miséricorde de Dieu en Jetus-Christ. III. Elle produit un fruit notable de sanctification. Et c'est ici la troisième chose en quoy consiste le témoignage de l'Esprit que nous sommes enfans de Dieu, à sçavoir en ce qu'il nous fait aimer Dieu, & pour l'amour de Dieu nos prochains, & produit en nous la haine du vice, & une sainte affection d'obéir à Dieu en toutes choses. Car s'il est ainsi, comme dit St. Jean, que ce que nous aimons Dieu, vient de ce qu'il nous a le premier aimez, l'amour que nous luy portons, est un témoignage qu'il nous aime, comme aussi Jetus-Christ Luc. 7. par les signes d'amour que luy donnoit la femme pecheresse, maintient & remontre que Dieu l'aimoit beaucoup, & luy avoit beaucoup pardonné. Et comme la clarté de la lune est un certain argument que le soleil donne sur elle, parce qu'autrement elle n'a point de clarté : & en Esté la chaleur qu'on sent aux pierres exposées au midi, est un signe que le soleil luit sur elles, parce que d'elles

les-mesmes elles n'ont point de chaleur: de mesme de nostre nature & premiere generation, l'imagination des pensées de nostre cœur n'estant que mal en tous temps Gen. 6. & comme il est dit Eph. 2. *étans morts en péché*: si nous cheminons en la crainte de Dieu, nous adonnans à son service, & nous employans à l'obéissance de ses commandemens, un tel changement est un effet nécessaire de nostre regeneration, & par conséquent c'est un témoignage certain de nostre adoption. L'arbre est connu par son fruit, dit Jesus-Christ, si donc nous portons des fruités de justice, nous sommes des arbres plantez au jardin de Dieu, par le St. Esprit, & enfans de Dieu. *Car la charité*, dit St. Jean 1. Ep. 4. 7. *est de Dieu, & quiconque aime est né de Dieu, & connaît Dieu.* Comme donc la chaleur & l'éclat du charbon sont des signes qu'il y a du feu en luy, & comme les mouvemens du corps sont des signes certains qu'il vit, & que l'ame est dedans, ainsi l'amour envers Dieu & le prochain, est une marque certaine, que Dieu nous a regeneré & faits ses enfans. Voilà donc comment l'Esprit d'adoption, & par l'application des promesses de Dieu, & par la paix de nos consciences, & par la sancti-

cation atteste à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu.

Or comme il n'y a pas de plus grande joie, ni de plus doux contentement en la vie presente, ni rien de plus seur, & de plus necessaire pour passer heureusement les difficultez de ce siecle mauvais, que de connoistre & de sentir que nous sommes enfans de Dieu : ainsi il n'y a rien qui trouble & afflige plus les consciences des fideles desireux de la vie éternelle, que les doutes & les craintes de n'estre pas enfans de Dieu, de là s'engendrants de telles angoisses, que nul ne les peut comprendre, sinon ceux qui les ont eux-mêmes senties & experimentées. Il est necessaire que nous proposions le moyen de repousser les doutes qui nous troublent au sentiment de chacune des marques que l'Apôstre a proposées.

La premiere est, que ceux qui sont enfans de Dieu, sont conduits par l'Esprit de Dieu, à quoy se rapporte ce que nous avons dit en la troisieme, que le St. Esprit par la sanctification, rend témoignage à nos Esprits de nôtre adoption; dont en ceci la tentation qui arrive au fidele, est du défaut de sanctification. Car il arrive quelquefois, considerant que les enfans de Dieu doivent avoir la nature de

Z

leur

leur Pere celeste, estre saints comme il est saint, estre conduits par son Esprit: puis pensant à part soy, le peché a vigueur en mes membres, & je suis conduit par mes affections charnelles, il vient à revoquer en doute s'il est enfant de Dieu.

Contre cette tentation, afin que nos imperfections ne nous portent à douter de nostre adoption & de l'amour de Dieu, il faut que nous remarquions, que comme nous ne pouvons connoître Dieu en cette vie, qu'en partie, & avec obscurité, ainsi ne pouvons-nous l'aimer qu'en partie, la perfection en est réservée aux Cieux, & si nous recherchons quelque perfection des enfans de Dieu en cette vie, c'est de reconnoître leur imperfection, c'est de gémir & de soupirer pour leurs défauts, comme vous le voyez souvent en David & en St. Paul.

Et je dis que ces gémissemens & ces plaintes proviennent de nostre sanctification, car la corruption ne se sent pas par la corruption mesme, mais par son contraire: pendant que l'homme n'est point regeneré, il est le plus souvent comme un homme qui nageant entre deux eaux, ne sentira point la pesanteur de plusieurs brasses d'eaux qu'il a sur son dos, mais s'il est hors de l'eau, un seul seau d'eau

mis

mis sur sa teste, le taschera & l'incommo-
dera: ainsi la tristesse que nous concevons
du peché, est un témoignage que nous
ne sommes plus sous la servitude du peché.
Car ce ne peut estre que par l'Esprit de
Dieu, que nous haïssions le peché, &
combattions contre nos convoitises, ta-
chans de nous conformer à la volonté de
Dieu.

Joint que Dieu en sa Loy requiert bien
une obéissance parfaite, mais celle qu'il
attend de nous ses enfans en cette vie,
consiste plus en nostre effort, & en nostre
affection qu'en l'effect mesme: un pere
agréé la peine que prendra son enfant, de
faire ce qu'il luy aura commandé, & bien
qu'il ne s'en puisse aquiter, à cause de sa
foiblesse, néantmoins il luy en pardonne
le défaut, & accepte son desir & sa bon-
ne volonté. C'est ainsi que Dieu en parle
de luy-mesme Malach. 3. *Je leur pardon-*
nerai comme un pere pardonne a l'enfant qui
le sert.

Et d'où vient que la crainte d'offenser
Dieu, est prise en l'Escriture sainte, pour
tout le service de Dieu, & pour toute
l'obéissance à ses commandemens; si ce
n'est parce que Dieu accepte l'affection de
ses enfans, & la crainte qu'ils ont de l'of-
fencer, pour une obéissance entiere?

St. Jean en sa 1. Ep. ch. 3. dit, que *les enfans de Dieu ne pechent point*, non pas qu'ils n'offencent Dieu tous les jours, & que mesmes ils ne commettent quelquefois des pechez fort griefts, comme David & St. Pierre; mais d'autant qu'aimans Dieu; ils craignent de l'offencer, & ne l'offencent pas volontairement, dont l'Apostre Rom. 7. conclut, que s'ils font ce qu'ils ne veulent point, ce n'est plus eux qui le font, mais le peché qui habite en eux, ainsi le peché ne leur est point imputé; car Dieu les estime par le desir & l'affection de la partie regenerée qui est en eux.

Enfin le fidele en la tentation provenant de ses impertfections, se doit proposer, que s'il est pecheur, Jesus-Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs, que son sang le purge de tout peché, tellement que ce que nous n'avons pas par une justice inherente en nous-mesmes, nous l'avons par l'imputation de l'obéissance parfaite de Jesus-Christ nostre Seigneur. En luy ne paroissent point les défauts de nostre sanctification, mais nous sommes sans tache & sans macule, comme en parle l'Apostre au 5. des Eph.

Mais aussi afin que ces considerations ne nous endorment en nos pechez, sçachons qu'à ceci nous connoissons si nous avons
part

part à ce bénéfice de Jesus-Christ, & ne sommes pas tout à fait destituez de l'Esprit de sanctification : si nous fuyons les occasions & les allechemens du peché ; & ayans peché, si la tristesse que nous en concevons, nous fait recourir à la miséricorde de Dieu, pour obtenir non seulement le pardon, mais aussi la conduite de son Esprit, avec resolution de cheminer à l'avenir constamment selon sa volonté.

La seconde marque d'adoption est l'invocation filiale, à sçavoir, l'effect de *l'Esprit par lequel nous crions Abba Pere.* Contre cette marque se presente la tentation de nostre froideur, & égarement es prieres ; car le fidele dira, comment aije la marque des enfans de Dieu, veu que mes prieres sont si froides, & bien souvent que mon Esprit s'égare & pense ailleurs en priant ? Mais il faut considerer qu'il y a des degrez en cette ardeur des prieres : & que comme encore que vous ne puissiez aimer Dieu de toute l'affection, & ardeur que vous devriez, néantmoins vostre amour ne laisse pas de luy estre agréable : de mesme en est-il de vos prieres, & Jesus-Christ en expie les défauts, comme de nos autres actions. Nous lisons au 28. de l'Exode, que sous la Loy il falloit que le Souverain Sacrificateur portast

sur son front une lame de pur d'or, sur laquelle étoit gravée, la sainteté à l'Eternel, pour porter l'iniquité des saintes offrandes des enfans d'Israël, & devoit estre continuellement sur son front, pour les rendre agréables à l'Eternel: pour nous apprendre que nous pechons continuellement en nos meilleures actions, & sur tout en nos prieres, qui sont nos saintes oblations: mais que nous avons un Souverain Sacrificateur, qui en porte l'iniquité & en expie les défauts. Un Ancien parlant de ces défauts, & sur tout de l'égarement és prieres, en montre la source, D'où vient, dit-il, que nous devisons de la guerre, de la marchandise, & des autres affaires du monde, sans penser ailleurs, & incontinent que nous nous mettons à prier Dieu, nos entendemens s'égarent? C'est, dit-il, d'autant que le Diable sçait bien qu'en parlant des choses du monde, nous ne luy faisons aucun mal, & pourtant il nous laisse discourir à nostre aise, mais quand il voit que nous allons prier Dieu, il sçait que nous allons demander ce qui luy est contraire, & la ruine de son empire, c'est pourquoi il s'insinuë incontinent entre les deux, troublant & tirant ailleurs nos pensées, pour détourner le fruit de nos prieres. Qu'à raison de cela il faut que nous priions

Chry-
sost.
Hom-
mil. de
Canan.
Matth.
25.

le

le Seigneur, qu'il chasse arriere de nous cet ennemi, & que nous déplaisans en nostre infirmité, nous combattions contre elles. Mesme le fidele doit sçavoir pour sa consolation, que le regret qu'il a de n'avoir en ses prieres, ou l'ardeur, ou l'attention qu'il faut, est pris de Dieu comme l'ardeur & l'attention mesme, selon qu'il accepte le sincere desir du cœur pour l'œuvre mesme. Davantage que le souhait des fideles est une priere devant Dieu, selon que David dit Ps. 10. *Eternel, tu exauces le souhait des debonnaires*: & Ps. 38. *Seigneur, tout mon desir est devant toy, & mon gémissement ne t'est point caché.*

Enfin comme une mere ne laisse pas d'oïr la foible voix de ses enfans, & l'oyant d'y accourir, aussi le Seigneur ne laisse pas d'écouter les prieres de ses enfans, encore qu'elles n'ayent pas l'ardeur & la vigueur qu'il seroit à desirer.

Il s'éleve sur ce sujet encore une autre tentation. Je crie *Abba Pere*, dira le fidele, mais Dieu ne me répond point, & je ne sens point le fruit de mes prieres. Si Dieu m'aimoit & me tenoit pour son enfant, ne m'exauceroit-il pas? Mais en ceci nostre consolation est que c'est la mesme complainte, que faisoit autrefois David au Ps. 69. *Je suis, dit-il, las de crier,*

mon gosier en est asseché, mes yeux sont dé-
faillis, cependant que j'attends après mon
Dieu. Or ce que Dieu differe, n'est pas
qu'il ne nous vueille exaucer, & qu'il n'a-
grée nos prieres, mais c'est qu'il veut nous
faire perseverer en prieres, comme Jesus-
Christ le montre en St. Luc 18. par la
similitude de la veuve, suppliant un Juge
inique. Dieu est veritable en ses promes-
ses, or voici sa promesse Esai. 65. *Avant
qu'ils crient je les exaucerai, & comme ils
parleront encors, je les aurai déjà ouïs.* Mais
nous luy devons cet honneur de nous re-
mettre à sa sagesse, quant au temps & à
la maniere de sentir & de recevoir le fruit
de nos prieres. Quant au temps; car Za-
charie & Elizabeth pensoient avoir prié
en vain, demandans à Dieu lignée en leur
jeunesse, néantmoins quand ils furent vieux
& hors d'esperance d'en avoir, l'Ange
vint leur dire que leur priere étoit exau-
cée, Luc. 1. Quant à la maniere; car il
semble souvent que Dieu n'exauce pas,
& il donne mieux que ce que nous deman-
dons. Nous demandons souvent des com-
moditez temporelles, & Dieu nous en
privant nous donne des graces & des ver-
tus spirituelles.

Quant à la troisieme marque de nostre
adoption, qui est le témoignage que le
St.

St. Esprit rend à nos esprits, soit en nous appliquant les promesses de Dieu, soit en nous donnant la paix en nos consciences, la tentation contraire à ce témoignage-là est que souvent le fidele ne sent pas la vigueur de sa foy en foy-mesme, ni la paix de sa connoissance. Mais ici il faut que nous considerions qu'il y a une grande différence entre incrédulité & petitesse de foy : l'homme incrédule, ou infidele ne se soucie point de son salut, ou rejetant le salut qui est en Jesus-Christ, le cherche ailleurs : le fidele au contraire, desire son salut & le cherche en Jesus-Christ, il a faim & soif de justice.

Après si nous n'avons pas en nous le sentiment de l'amour de Dieu, que nous desirerions, il n'est pas écrit que le fidele vivra de son sentiment, mais de sa foy ; il est dit, non *qui a le sentiment de la foy*, mais, *qui croit, a la vie éternelle*. En cette plainte de David & de Jesus-Christ, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu abandonné?* nous oyons le témoignage de foy en ces mots, *Mon Dieu, mon Dieu*, mais sans sentiment de faveur & de joie, comme il paroist és suivans, *pourquoy m'as-tu abandonné?*

En troisiéme lieu, la foy des enfans de Dieu ne laisse pas d'estre vraie foy, com-

bien qu'ils sentent des doutes, des craintes & des deffiances; car s'ils ne prennent plaisir en telles infirmités pour les nourrir en eux, mais en ont de la tristesse & du déplaisir, voilà un combat en eux; & entre qui sinon entre la chair & l'Esprit, la défiance & la foy? Il y a donc la foy en eux, affaillie de doutes, & l'Esprit combattant contre la deffiance pour la surmonter. Ces doutes & ces incrédulitez,

Eph. 6. font des dards enflammez du malin, que Satan lance contre nostre foy, laquelle les soutenant comme un bouclier, enfin les repousse & les éteint. Et de tels assauts arrivent souvent aux plus excellens serviteurs de Dieu. Vous le voyez au Prophete David au Ps. 77. Le Seigneur, dit-il, m'a-t-il debouté pour toujours? & ne poursuivra-t-il plus à m'avoir pour agréable? Sa gratuité est-elle deffueillie pour jamais? son dire a-t-il pris fin pour tout age? Le Dieu fort a-t-il oublié d'avoir pitié? a-t-il refermé par courroux ses compassions? Où estoient lors en David les sentimens de sa foy? Néantmoins il ne l'avoit pas perduë, & de fait tous les propos ne sont que representations de la crainte & du desespoir, qui combattoient la foy qui estoit en luy, comme il le montre après au mesme Pseaume, & ailleurs bien clairement, quand il

dir,

dit, Ps. 42. *Mon ame, pourquoi t'abbas-tu, & fremis-tu dedans moy? Attends-toy à Dieu; car je le celebrerai encore: son regard est la délivrance mesme.* Job semble en son affliction réduit à telle extrémité, qu'il ne regarde • Dieu que comme son ennemi. *Son courroux, dit-il au ch. 16. m'a déchiré, il s'est déclaré mon ennemi, il grince les dents sur moy. Il étincelle des yeux contre moy, j'estois en repos & il m'a écrasé. Il m'a empoigné par le collet, & m'a froissé, & s'est fait de moy une butte, ses archers m'ont enclos, chacun d'eux me perce les reins, & ne m'épargne aucunement, & répand mon fiel par terre. Il m'a dérompu de rompure sur rompure, il a couru sur moy comme un homme puissant: & néanmoins en cet état Job a encore la foy. Voilà, dit-il ch. 13. qu'il me tue, si espererai-je en luy, voire luy-mesme me sera en délivrance.* Et ch. 19. il dit, qu'il sçait que son Redempteur est vivant, & qu'après que les vers auroient rongé sa chair il verra Dieu. Le mesme voyons-nous dans les Lam. du Proph. Jeremie, ch. 3. *Quand je crie & fremis, dit-il, parlant de Dieu, il forclot ma requeste. Ce m'est un ours qui est aux embusches, & un lion qui se tient aux cachettes. Il a tendu son arc & m'a mis comme une butte pour la fleche, il a fait entrer en mes reins les fleches, dont est plein son carquois, & ai*

dit, ma force est perdue, & mon esperance de devers l'Eternel. Et néanmoins après pour nous montrer, que ce n'estoit qu'un combat, auquel sa foy combattoit contre les doutes & les défiances, il ajoute, *l'Eternel est ma portion, dit mon ame, pourtant aurai je esperance en luy. L'Eternel est bon à ceux qui s'attendent à luy, & à l'ame qui le recherche.* Que si souvent il arrive, que la foy tant combattuë de doutes, est fort foible & petite, elle est néanmoins suffisante à salut. Un seul grain de vraie foy, tant petit soit-il, embrasse Jesus-Christ à salut. Aussi la foy ne nous sauve pas pour estre grande ou petite, mais c'est proprement Jesus-Christ qui nous sauve, & non nostre foy, sinon entant qu'elle est l'instrument & la main par laquelle nous recevons Jesus-Christ. Or la foy tant petite soit elle, embrasse Jesus-Christ tout entier, comme un enfant de sa main petite & foible, tiendra une pomme, aussi bien que feroit la main d'un homme, encore qu'il ne la tienne pas si fort : bref quelque petit sentiment que nous ayons de nostre foy, comme celuy qui estant en une tour obscure, ne voit la lumiere du soleil que par un petit pertuis, se peut néanmoins asseurer que le soleil luit sur la tour où il est, comme celuy qui le voit par une

te.

fenestre ouverte, sçait qu'il luit sur la maison : ainsi encore que par les nuées de défiance nous foyons empeschez de voir le soleil de justice luire sur nos ames en sa splendeur, toutesfois moyennant que nous en sentions quelque petit rayon en nos cœurs, nous sçavons que le soleil de justice luit sur nous, & sommes par ce moyen certains que nous sommes enfans de Dieu. Et comme ces considerations nous doivent consoler en la petitesse de nostre foy, aussi nous doivent elles estre un éguillon vif, pour nous efforcer de croistre en la foy, afin de resister d'autant plus à la défiance, & avoir d'autant plus d'assurance, que nous sommés enfans de Dieu, & ainsi voir d'autant plus à plein le grand & excellent héritage, lequel nous est promis; car si nous sommes enfans, nous sommes donc héritiers: héritiers: dis-je de Dieu, & cohéritiers de Jesus-Christ. Car l'héritage est le fruit de l'adoption. Et comme nous sommes héritiers de Dieu, ses biens nous viennent en héritage, & comme nous sommes devenus freres de Jesus-Christ, nous sommes aussi faits héritiers avec luy: Dieu étant comparé à un Pere, duquel les biens sont l'héritage, qu'il donne aux fideles ses enfans.

II. Point.

Or l'Ecriture nous parle diversement de

de nostre héritage, soit quant à son origine, soit quant à ce en quoy il consiste. Quant à l'origine, elle le rapporte tantost au Testament de Jesus-Christ nostre Seigneur, ratifié par sa mort; en ce sens c'est Jesus-Christ qui est testateur & not pas héritier: tantost à l'adoption, & en ce sens Jesus-Christ & nous estans freres, nous sommes héritiers du Pere, mais tout revient à un, à sçavoir que par le mérite de Jesus-Christ nous sommes rendus participans de la vie éternelle.

Quant à ce en quoy l'héritage consiste, l'Ecriture quelquefois dit, que Dieu est nostre héritage, & quelquefois que c'est sa crainte & son amour, & quelquefois que c'est la gloire celeste que nous attendons. Ainsi au Ps. 16. *l'Eternel*, dit le Prophete, *est la part de mon héritage & de mon breuvage, tu maintiens mon loi, & de cet héritage il dit, les cordeaux me sont échus en lieux plaisans, voire un très-bd héritage m'est venu: au Ps. 73. il considere l'héritage des mechans, qui sont à leur aise au monde, & acquierent des richesses tant & plus, & après il ajoute, parlant de soy, Je n'ai autre que toy au Ciel, je n'ai aussi pris plaisir en la terre qu'en toy. Mon cœur & ma chair estoient défailis, mais Dieu est le rocher de mon cœur, &*

sur le chap. VIII. des Rom. v. 16. 17. 543

mon partage, c'est à dire, héritage à tous-jours. Et au Ps. 61. il dit, que Dieu a exaucé ses desirs, & luy a donné l'héritage de ceux qui craignent son nom, c'est à dire, qu'il luy a donné sa crainte pour héritage : & au Ps. 119. il appelle le témoignage de l'Eternel son héritage : & en ce sens le mot d'héritage se prend pour toute possession excellente & agréable. Parce que les enfans d'Israël n'avoient rien de plus cher que leurs héritages, comme il paroist de l'Histoire de Nabot, lequel ne peut estre induit par aucun moyen à vendre son héritage, *Fa ne m'avienne de par l'Eternel, que je te baille l'héritage de mes peres*, dit-il au Roy Achab mesme. Ainsi l'Eternel, son amour, sa crainte, sa parole doit estre la possession en laquelle nous prenions tout nostre contentement, & de laquelle nous ne nous privions point. En ce sens Dieu appelle l'Eglise, & les membres qui la composent son héritage, c'est à dire, sa possession précieuse & agréable, Deut. 32. *La portion de l'Eternel est son peuple, & Jacob est le lot de son héritage*; & au 1. des Ephesiens, *En Jesus-Christ nous sommes faits l'héritage de Dieu, ayans été prédestinez suivant le propos arrêté de celui qui accomplit en efficace toutes choses, selon le conseil de sa volonté.*

Mais

Mais pour signifier en un mot quel est nostre héritage, en qualité d'enfans de Dieu, nous pouvons dire, que c'est Dieu mesme. Nous avons la possession de Dieu, nostre héritage en deux degrez, à sçavoir, possédans en cette vie sa grace, & en la vie avenir sa gloire, pour dire avec David au Ps. 73. v. 24. 25. *Tu me conduiras par ton conseil, & puis me recevras en gloire. Quel autre ai-je au Ciel? or n'ai-je pris plaisir en la terre qu'en toy.* En effet qu'est-ce que l'héritage de gloire que nous attendons sinon Dieu tout en tous. En cette vie nostre vie en grace, est la grace du Seigneur Jesus, la dilection de Dieu le Pere, & la communication du St. Esprit. 2. Cor. 13. En la vie avenir, c'est la jouïssance, ou vision de Dieu, laquelle le Prophete au Ps. 17. oppose aux héritages des enfans de ce monde. *Eternel, dit-il, delivre moy des gens du monde, desquels le partage, ou héritage est en cette vie, & de quels tu remplis le ventre de tes provisions, tellement que leurs enfans en sont rassiez, & lussent le demorant à leurs petits enfans, mais moy, je verrai ta face en justice, & serai rassié de ta ressemblance quand je serai reveillé.* C'est de cet héritage dont parle ici nostre Apolstre, lequel nous hériterons avec Jesus-Christ, seloa qu'il ajouite, *Voire si nous souffrons*
avec

avec luy, afin que nous soyons aussi glorifiez avec luy. De cet héritage parle l'Apôstre St. Pierre au 1. ch. de sa 1. Epître, *Béni soit Dieu qui est le Pere de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui par sa grande miséricorde nous a regenez en esperance vive, par la resurrection de Jesus-Christ d'entre les morts, pour obtenir l'héritage incorruptible, qui ne se peut contaminer ni flestrir réservé aux Cieux pour nous.* Et St. Paul Eph. 1. desire que les fideles puissent comprendre l'excellence de cet héritage, disant, *Le Dieu de nostre Seigneur Jesus-Christ, le Pere de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse & de révelation, par sa connoissance, à sçavoir, les yeux de vostre entendement illuminez, afin que vous sçachiez quelle est l'esperance de sa vocation, & quelles sont les richesses de la gloire de son héritage és Saints.* C'est cet héritage que l'Escriture vous represente, disant, *que ce sont des choses que l'œil n'a point veues, que l'oreille n'a point ouïes, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme.* Que vous verrez Dieu, & ferez rendus semblables à luy. Que sa face est un rassasiement de joie, & qu'il y a plaïssance en sa droite pour jamais. Que vous ferez avec Jesus-Christ, voire assis avec luy en son throne. Que vous ferez avec les milliers d'Anges & les esprits des justes qui
font

lont sanctifiez. Que l'Agneau vous paiftra & vous conduira aux vives fontaines des eaux. Que le foleil ne frappera point fur vous, ni aucune chaleur. Qu'il n'y aura plus, ni dueil, ni cri, ni travail, mais que lieffe éternelle fera fur votre chef, que la douleur & le gémiſſement s'enfuiront.

L'entiere joiſſance de cet héritage fera au jour de la bien-heureuſe reſurreccion; car alors Jeſus-Chriſt transformera noſtre corps vil, afin qu'il ſoit rendu conforme à ſon corps glorieux, dont auſſi l'Apoſtre Rom. 8. dit, que nous ſoupirons en nous-mesmes, attendans l'adoption, à ſçavoir, la redempſion de noſtre corps. C'eſt en cet héritage qu'il faut que nous nous réjouiſſions contre tous les accidens, & meſme contre la mort, Car nous ſçavons que ſi noſtre habitation terreſtre de cette loge eſt détruite, nous avons un édifice de par Dieu, une maiſon éternelle és Cieux, qui n'eſt point faite de main; & il ajoſte, que pour cela nous gémiſſons, deſirans d'eſtre revestus de noſtre domicile qui eſt du Ciel. C'eſt où eſt déjà Jeſus-Chriſt noſtre cohéritier, où donc nous nous devons aſſeurer d'eſtre avec luy. Car il y eſt entré comme avantcoureur pour nous, & comme pour s'en mettre en poſſeſſion pour nous. Reſentez-vous qu'un héritage

rita-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 16. 17. 547

ritage vous fust écheu, & que l'un de vos freres y fust entré en possession en son nom, & au vostre, vous étant écheu en commun, ne diriez-vous pas que dès le jour que vostre frere auroit été mis en possession de l'héritage, vous possédez déjà un tel héritage. Aussi c'est en nostre nom que Jesus-Christ, duquel nous sommes cohéritiers, est entré en possession de l'héritage celeste, déjà donc nous le possédons en luy. Eph. 2. l'Apostre dit, que nous ^{v. 6.} sommes ressuscitez avec Jesus-Christ, & assis ensemble es lieux celestes en luy.

Que ceci nous porte au mépris des héritages de la terre, pour n'y engager point nos affections; car en terez-vous plus d'état que de l'héritage de Dieu & de Christ? Et pourquoy avons-nous nos cœurs tant engagez en la terre, sinon parce que comme, ou incrédules, ou charnels nous n'en concevons point la grandeur? Moÿse le préfera à l'héritage des richesses d'Égypte Hebr. 11. mais nous luy préferons la plupart des délices du peché, semblables à Esäu, qui vendit son droit d'ainesse pour des lentilles. Mais si Naboth ne peut estre induit par aucun pris à vendre son héritage en la Canaan terrienne; à Dieu ne plaise, dit-il, que je vende mon héritage, combien moins faut-

faut-il que nous vendions, ou fassions échange de nostre héritage celeste, pour les voluptez du siecle, ou les délices du peché? *Que profite-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde, & fasse perte de son ame? au que donnera l'homme pour recompense de son ame?* Matth 16. 26:

Apreons donc quels sont les vrais biens, à sçavoir, non les caducs & perissables du siecle, mais ceux qui appartiennent à cet héritage éternel. Il est dit Gen. 25. qu'Abraham donna tout ce qu'il avoit à son fils Isaac, mais il bailla des dons aux fils de ses concubines & les envoya arriere de son fils Isaac, de mesme Dieu donne bien quelques dons aux enfans de ce siecle, mais il reserve son héritage à ses enfans. Ne constituez pas donc vostre felicité en ce que les mechans peuvent posséder aussi bien que vous, voire en ce que Dieu le plus souvent leur communique abondamment, mais en ce qui vous est particulier, à sçavoir, l'héritage de Dieu. Un pere de famille donne salaire à ses serviteurs, & souvent leur donne plus d'argent en un an, qu'il n'en donne en toute sa vie à ses enfans, mais il laisse son héritage à ses enfans, c'est pourquoy ses enfans n'ont aucun sujet de se plaindre de luy.

Si vous perdez vos biens en la terre, dites, nous avons un héritage incorruptible,

Sur le chap. VIII. des Rom. v. 16. 17. §49
ble, qui ne se peut contaminer, ni flétrir
reservé és Cieux pour nous. *Je connois ta*
pauvreté, dit Jesus-Christ à l'Eglise de
Smyrne, Apoc. 2. 9. *mais tu es riche*, pau-
vre en biens du monde, riche en graces &
en gloires salutaires, comme héritiers de
Dieu: de même au 10. des Hebr. l'Apôtre
dit, *Vous avez receu avec joie le raviſſement*
de vos biens: connoiſſans en vous-mêmes que
vous avez une meilleure ſubſiſtance és Cieux,
& qui eſt permanente.

Cet héritage celeſte eſtoit figuré par la
terre de Canaan, qui fut donnée en héri-
tage aux enfans d'Iſraël, pour y entrer,
ils deurent ſouffrir divers combats: auffi
ſçachons que pour entrer en l'héritage de
la Canaan celeſte, nous avons à combat-
tre le peché. C'eſt l'Amalekite que nous
avons à détruire, & qui ſe preſente au
chemin; & la mort nous eſt comme le
paſſage du Jordain aux enfans d'Iſraël; car
que nous eſt-elle autre choſe que le paſſage
à l'héritage promis? Celuy qui nous y
introduit c'eſt le grand Joſué Jesus-Christ
noſtre Seigneur. Moÿſe, c'eſt à dire, la
Loy, n'a pu nous y introduire, mais c'eſt
Jesus, le Médiateur d'une meilleure al-
liance. C'eſt celuy que nous devons ſui-
vre, rendans graces au Pere, qui nous a
rendus capables de participer à l'héritage
des

des Saints en la lumiere, qui nous a délivrez de la puissance des ténèbres, & nous a transportez au Royaume de son Fils bien-aimé. Si les enfans d'Israël arrivez au Jordain s'estonnoient de ses flots, ils avoient d'autre part à se réjouir de la terre promise, qu'ils voioient au delà. Aussi sçachez que tout ce que vous voyez de fascheux en la mort, doit estre englouti dans la consideration de l'excellence de l'héritage promis au Ciel, auquel nous entrons par elle. Dieu nous en fasse la grace.

P R I E R E.

Seigneur, nostre Dieu & nostre Pere, nous nous humilions devant ta Majesté, te remercians de ce qu'il t'a plu, d'enfans d'ire que nous étions naturellement, & tes ennemis, nous faire non seulement tes serviteurs, mais aussi tes enfans, nous adoptans à toy par ton Fils bien-aimé Jesus-Christ nostre Seigneur, & nous regenerant par ton St. Esprit, pour nous rendre participans de ta nature divine.

Puis que nous sommes tes enfans, fai que nous n'ayons point un Esprit de servitude pour estre en crainte, pour appréhender comme des esclaves la peine & le supplice, mais que nous ayons en nos cœurs l'Esprit d'adoption, par lequel nous soyons comme tes enfans, assurez

seurez de ton amour, & te puissions en toutes nos necessitez crier *Abba Pere*. Car nous pouvons maintenant aller avec assurance à ton throne de grace, nous y avons hardiesse & acces en confiance, non point en nous mesmes, mais en ton Fils. Par luy nous nous assurons de ton amour, & nous sçavons que tu es nostre Pere.

Mais puis que tu es nostre Pere, assiste nous en toutes nos necessitez comme tes enfans. Tu ne permettras point que ceux que tu as adoptez soyent exposez en proye à Satan & au monde; car où seroit l'emotion bruyante de tes entrailles, & de tes compassions? Il est bien vray que nos pechez nous ont rendus indignes de tes bénédictions, mais Seigneur, tu es nostre Pere, c'est pourquoy tu auras compassion de tes enfans.

Ren nous de plus en plus participans de ton image, efface en nous celle de Satan.

Et comme nous sommes en ce monde environnez de maux & de dangers, fay que nous ayons au dedans la paix de la conscience. Que ton St. Esprit rende témoignage à nos esprits que nous sommes tes enfans, que nos pechez sont effacez, & qu'aucune chose ne nous pourra separer de ton amour.

Qu'aussi estans tes enfans nous sommes tes héritiers, & cohéritiers de Christ. Que donc en cette vie nous aspirions à ce grand hérita-

ge,

ge, où tu nous reserves des choses qu'œil n'a point veues, qu'oreille n'a point ouies, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme.

Que nous méprisions les biens perissables de la terre, ayant nostre cœur au Ciel, où est nostre vraie richesse & nostre tresor. Que nous prenions en gré toute condition, où il te plaira de nous conduire, quoy que fascheuse à la chair, & qu'il nous suffise que tu nous appelles aux Cieux, à la communion de ta gloire.

Et afin que nous ne soyons détournés par les choses du siecle, que ta parole nous adresse continuellement, qu'elle soit preschée parmi nous en toute pureté, & non seulement parmi nous, mais aussi parmi tous peuples. Pour cet effet suscite des Rois & des Princes nourriciers de ton Eglise, & par tout de bons & de fideles Pasteurs Amen.

SER.